Trentième Année. — N° 54 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — MARDI 3 FÉVRIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 2 FÉVRIER 1885.

LES ÉLECTIONS DE MAI

Les journaux ministériels s'évertuent à établir, par une série de calculs plus ou moins ingénieux, que les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés peuvent, sans qu'aucune atteinte soit portée à la Constitution, être fixées au mois de mai.

Ces calculs cachent de mauvaises raisons qu'ils se gardent bien, du reste, de donner, car elles viennent de prouver une fois de plus, qu'en dehors des intérêts ministériels, la Constitution et la légalité sont quantités négligeables.

C'est un fait avéré, hors de doute, que la majorité actuelle de la Chambre n'a reculé devant aucune des compromissions auxquelles l'a convié le cabinet.

Cette complicité d'hier assurerait au cabinet une nouvelle participation de la majorité à tous ses tripotages, si les élections, même en s'en tenant aux dates légales, n'étaient proches, et si l'effectif de cette majorité ne se trouvait affaibli par l'entrée au Sénat de trente députés.

En de semblables conjonctures, il serait imprudent pour le gouvernement de soumettre le servilisme de la majorité à de nouvelles et trop fréquentes épreuves ; or, il est impossible de ne pas recourir à elle.

Et pourtant ce qu'on veut lui révéler est extrêmement dangereux.

Il faut lui demander pour le Tonkin de nouveaux crédits, d'autant plus considérables que les tentatives faites pour négocier avec la Chine ont complètement échoué.

Il faut lui rendre compte de l'emploi du milliard qu'on s'est fait accorder à la fin de l'année.

Il faut lui avouer la nécessité où se trouve le gouvernement de faire un nouvel emprunt et de créer de nouveaux impôts.

Il faut lui demander l'autorisation de déclarer officiellement la guerre à la Chine.

Cette situation est, comme on le voit, embarrassante à plus d'un titre pour le gouvernement, non pas qu'il puisse craindre une tardive révolte de la part de la majorité — son passé lui est un garant de son avenir — mais ces débats publics, dans lesquels il faudra rendre compte du sang versé, de l'argent gaspillé, demander de nouveaux crédits, réclamer de nouveaux impôts, retentiront dans le pays et y laisseront certainement une mauvaise impression.

Lorsque le pays saura combien la guerre d'Orient nous a coûté inutilement d'hommes et d'argent.

Lorsqu'il apprendra que cette aventure ne peut être terminée avant longtemps, qu'il faut envoyer là-bas de nouvelles troupes, y dépenser de nouveaux millions.

Lorsqu'il verra apparaître la perspective des charges financières plus considérables, est certain que son émotion sera vive et se traduira, aux prochaines élections, par une désapprobation complète.

En face de ces difficultés, il est facile de comprendre que le gouvernement veuille faire les élections avant d'être obligé d'avouer publiquement ses fautes et les conséquences où elles entraînent le pays.

S'il pouvait retarder ces aveux, il attendrait la date légale; mais, la nécessité le pressant, il avancera les élections, non parce que c'est légal, légitime, constitutionnel, mais parce que c'est *opportun*, parce qu'en agissant autrement ce serait courir à la mort.

Or, le gouvernement veut vivre, coûte que coûte, le pays dût-il ignorer la vérité.

UNE CONVERSATION DU GÉNÉRAL LEWAL

Nous avons mentionné avant-hier un passage d'une conversation tenue récemment entre le général Lewal et une personne qui connaît bien l'Indo-Chine. Voici — si nous sommes bien renseignés, dit le *Télégraphe* — quelques autres passages de cette intéressante conversation, en faisant toute réserve sur les opinions émises :

Le ministre de la guerre ayant indiqué qu'il n'était point disposé à donner « trop de troupes », l'interlocuteur reprit :

« — Mais, général, songez qu'avec le système actuel, qui consiste à battre les Chinois quand ils viennent jusqu'à nos campements, et à regagner ceux-ci, nous perpétuons la guerre, nous faisons le jeu de la Chine. Nous tenons nos soldats dans une alerte perpétuelle. Ils ne sentent moins en sûreté qu'il y a un an.

» — Est-ce que réellement il y a encore des pirates ?

» — Il y a des bandes de pirates soudoyées par les mandarins et parfaitement organisées qui procèdent à l'attaque régulière des villages, des établissements isolés, qui interceptent la navigation des fleuves et des rivières.

» — Mais il y a aussi des administrateurs indigènes et des mandarins fluviaux qui répondent de la police ?

» — Les administrateurs des affaires indigènes et des plus expérimentés par de longs services en Basse-Cochinchine se déclarent impuissants à rien faire et à rien contrôler, même dans les provinces du Delta. Ils sont trompés sur les questions les plus élémentaires par les mandarins qui se permettent, au nom des Français, les exactions les plus abominables et se souillent de crimes de toute espèce...

» — Mais ils ont des moyens de faire respecter leur autorité, si les mandarins trahissent ?

» — Des moyens ? lesquels ? L'administration supérieure défend de faire quoique ce soit qui porte ombrage aux lettrés. Dans toutes ses instructions on répète : « Attendez les ordres de la métropole. » Ils viendront sans doute par le prochain courrier... » Depuis deux ans les mêmes paroles sont répétées à ces administrateurs. Trois ont déjà quitté leur poste pour cause de congé ou de maladie; les autres font d'actives démarches pour retourner en Basse-Cochinchine, d'où on les a fait venir.

» — Quel est le système de l'administration des affaires indigènes ?

» — C'est à peu près le système des *cercles*.

» — Tant que le pays n'est pas pacifié, c'est le meilleur système.

» — En Algérie, au Sénégal, ont s'est aperçu de l'inconvénient de le pousser à l'extrême... A côté des commandants de cercles du Tonkin, nous plaçons des résidents-consuls sans force, sans autorité, du reste, bien payés.

» — Font-ils du moins rentrer des impôts ?

» — Nous ne mettons, encore cette année, la main que sur une parcelle insignifiante de l'impôt et nous dépensons, chaque année, de 30 à 40 millions au profit de l'Annam. Or, voici le résultat du système : l'insurrection couve dans tout le pays, et il est à craindre qu'elle se propage dans toutes nos possessions de l'Indo-Chine.

» — Vous blâmez le système des cercles et l'élément civil ne vous inspire pas confiance. Que proposez-vous donc ?

» — Tout homme qui connaît bien ces pays et la race annamite vous fera la réponse :

» Il faut intéresser les populations du Tonkin au maintien de l'ordre, et, pour cela, il nous faut administrer directement. Que nos officiers soient provisoirement eux-mêmes les collecteurs d'impôts, qu'ils soient chargés d'établir les rôles. Que dans les provinces conquises la milice indigène soit partout organisée, c'est-à-dire que chaque province équipe et arme à ses frais de cinq cents à mille hommes choisis auxquels nous donnerons comme instructeurs des sous-officiers, et que ces contingents ne soient pas déplacés, mais qu'ils restent dans la province pour faire la police, assurer la rentrée de l'impôt et l'administration de la justice; que les hommes ainsi levés dans chaque village soient responsables, sur leurs biens, du maintien de l'ordre.

» — Nous avons déjà les tirailleurs tonkinois...

» — Recrutés parmi les vagabonds et les pirates en rupture de ban et n'offrant aucune garantie.

» Par le moyen que j'indique et qu'il s'agirait d'appliquer dans l'Annam aussi bien que dans le Tonkin, nous laisserions à l'armée la liberté de ses mouvements ; nous éviterions le développement de toute insurrection dangereuse et nous parviendrions enfin à diminuer nos dépenses en tirant des ressources du pays. Voilà ce que l'Angleterre a fait dans l'Inde, ce que les Hollandais font en Malaisie, ce que nous avons fait nous-mêmes dans la Basse-Cochinchine.

» Il est déplorable, a dit en terminant au général Lewal son interlocuteur, que ces idées soient obstinément repoussées par M. le président de conseil et par M. le ministre de la marine. Nous voudrions compter sur vous pour les faire triompher.

» — Tout cela, aurait répondu le ministre de la guerre, peut être exact; j'ai toujours pensé qu'au Tonkin nous pourrions faire notre besogne, à moins de frais. Mais je n'y puis rien. J'ai ma tâche circonscrite en ce point, je vous le répète : fournir des troupes...

» C'est la Chambre des députés qui est juge de l'opportunité de certaines dépenses et de la possibilité d'appliquer les mesures que vous recommandez. J'avoue qu'elle ne me paraît pas s'être occupée jusqu'à présent d'un système administratif quelconque à faire fonctionner dans l'Annam ou au Tonkin...

» Nous dépensons des millions et des millions, ordonnant les dépenses sans nous rendre compte au préalable des résultats à poursuivre et sans que les résultats obtenus viennent les justifier.

» La Chambre est seule responsable, n'a-t-elle pas donné carte blanche à M. Jules Ferry ? C'était avant mon arrivée au ministère.

» ...Je crois que notre pays peut se livrer à de grandes entreprises pour son développement au dehors, mais dans certaines limites. L'enormité des dépenses m'inquiète plus que le nombre des hommes engagés.

» Je pense donc, comme vous, qu'il importe de chercher un système qui nous permette de retirer du pays conquis les ressources que nous avons le droit d'en attendre, afin de ne pas rendre notre situation indéfiniment précaire et dispendieuse. Ce n'est pas le tout de conquérir, il faut assurer sa conquête. »

L'ÉLECTION DE L'EURE

La lettre suivante a été adressée aux électeurs sénatoriaux de l'Eure par M. le duc de Broglie :

« Messieurs,

» Je tiens à vous remercier du concours empressé que vous avez prêté à la cause conservatrice, que j'avais l'honneur de représenter avec M. Fouquet, dans le scrutin du 25 janvier.

» Jamais défaite n'a été plus honorable que la vôtre et n'a mieux ressemblé à une victoire.

» Sans l'adoption, à la veille des élections d'une loi que les républicains eux-mêmes n'ont pas craint de qualifier de *manœuvre* et d'*expédient*, et de laquelle un ministre attendait l'heureuse application d'une méthode électorale, notre succès eût été assuré (nos adversaires mêmes ne peuvent le contester) avec une majorité beaucoup plus considérable que dans les épreuves précédentes du même genre.

» Même dans ces conditions, déloyalement préparées et exploitées ouvertement par l'action administrative, nous avons réduit l'un de nos adversaires à ne dépasser que de 4 voix la majorité nécessaire. L'autre l'a atteinte à peine.

» Ce résultat, qui atteste le progrès du sentiment conservateur dans nos contrées, est important à constater pour nous encourager tous aux luttes plus décisives qui se préparent.

» Il vous indique également dans quelle voie nous devons persévérer.

» Restons unis comme nous l'avons été hier. Que tout souvenir des dissidences passées disparaisse. Que toutes les compétitions personnelles s'effacent, et le département de l'Eure aura l'honneur de contribuer à arracher la France à une politique qui la mène à sa ruine !

» Veuillez agréer, etc. « BROGLIE. »

L'IMPORTATION DES CÉRÉALES ÉTRANGÈRES

L'administration des douanes vient de publier les documents statistiques relatifs au commerce de la France pendant l'année 1884 comparée à l'année 1883. On y trouve les chiffres suivants :

En 1883, l'importation des grains et farines s'était élevée à la somme de 374,989,000 fr.

En 1884, elle atteint 394,940,000 fr., donnant ainsi pour l'année 1884 un excédent d'importation de 20 millions, malgré l'abondance de la récolte de blé en France.

Cette somme de 394,940,000 fr. se décompose ainsi : Grains, 10,548,064 quintaux métriques ; farines, 503,493 quintaux.

Il est à remarquer que cette importation énorme a pris surtout son développement dans les derniers mois de l'année. En effet, du 1er août au 31 décembre, elle atteint presque 6 millions de quintaux, précisément lorsque les résultats connus de notre récolte de 1884 auraient dû amener un ralentissement dans l'importation.

Le phénomène contraire, qui s'est produit, s'explique par les lenteurs interminables que le gouvernement et la Chambre ont mises et continuent de mettre à l'augmentation des droits à l'entrée des céréales étrangères.

Le même résultat s'était produit pendant les six mois qu'a duré la discussion relative aux droits sur les sucres. Des questions de cette nature doivent être tranchées rapidement, sinon la porte reste ouverte à des spéculations qui paralysent pour longtemps l'effet des dispositions protectrices, lorsqu'elles viennent à être votées.

Les droits compensateurs et M. de Bismarck

Pendant que les libre-échangistes organisent des ligues aux noms les plus sonores pour faire échec aux lois qu'on prépare en vue du relèvement de notre agriculture, les Allemands ne perdent pas une heure pour aviser à protéger leur grand intérêt national. Tout récemment, la question agricole était portée devant le Reichstag et le grand chancelier était mis en demeure de s'expliquer. M. de Bismarck n'a pas hésité à déclarer qu'il se proposait de réclamer un relèvement des droits sur les céréales. A ceux qui lui reprochaient de provoquer l'émigration des Allemands, M. de Bismarck a répondu que, tout au contraire, la cause de l'émigration vient de ce que l'agriculture et l'industrie allemandes ne sont pas protégées. Bon nombre de petits propriétaires émigrent parce que leur travail n'est pas assez rémunéré; ils réalisent tout leur avoir et, avec le prix, ils vont faire fortune ou se ruiner tout à fait en Amérique. « En haussant les droits sur les blés, a ajouté le chancelier de fer, j'aurai pour moi tous les agriculteurs qui sont l'âme et la force de l'empire allemand ». Voilà des paroles qu'il serait bon de porter à la connaissance de MM. Frédéric Passy et Léon Say, les grands patrons de la fameuse Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande.

LE RECRUTEMENT EN ALLEMAGNE

Les déclarations du général Lewal à la commission de l'armée, les intentions qu'il a annoncées, ou du moins fait pressentir, en ce qui concerne le service de quatre ans, l'utilisation de la deuxième portion du contingent et les libérations anticipées, ont provoqué forcément la comparaison avec les procédés suivis en Allemagne ; on a parlé, et nous avons parlé nous-même, de la réserve de recrutement, des hommes « à la disposition, » etc., sans établir, bien entendu, une assimilation absolue entre les deux pays. Aussi, bien que ce ne soient pas précisément des nouveautés, ne nous semble-t-il inutile de rappeler quelques-unes des grandes lignes d'une organisation, qui, tout en fonctionnant admirablement, ne laisse pas d'être assez compliquée.

En Allemagne, le temps légal de présence sous les drapeaux est fixé à trois ans, mais il y a des exceptions : les volontaires d'un an ; la majeure partie des hommes du train, qui ne reçoivent que six mois d'instruction au borps; les infirmiers, qui ne servent que dix-huit mois dans les hôpitaux; les instituteurs, qui ne sont astreints qu'à six semaines de présence au corps; les hommes libérés à des époques variables de leur période de service, leur instruction étant considérée comme suffisante; enfin, ceux qui servent plus de trois ans, c'est-à-dire les volontaires de quatre ans de la cavalerie. Arrêtons-nous un instant sur ces deux dernières catégories auxquelles notre ministre de la guerre semble avoir particulièrement songé, lorsqu'il a développé ses vues générales devant la commission de l'armée.

D'abord les volontaires de quatre ans, qui permettent à la cavalerie de se maintenir à la hauteur des exigences de son service de guerre. En restant un an à leur corps, ils peuvent être complètement libérés du service militaire, sauf, bien entendu, du service général dans le landsturm), deux années plus tôt que leurs camarades de l'infanterie et de l'artillerie; ils ne comptent donc que trois ans dans la réserve de leur arme, et trois ans dans la landwehr. Est-ce bien là une compensation suffisante ? En France, nous dit-on, elle ne serait pas jugée telle ; mais en Allemagne non plus elle ne produirait pas les heureux effets qu'on en retire, si le cavalier rengagé ne bénéficiait que de l'avantage lointain de la dispense en question. Pour bien en juger les résultats, il faut faire entrer en ligne de compte les efforts des officiers intéressés. Ainsi, les capitaines cherchent par tous les moyens à attirer des volontaires de quatre ans dans leur escadron, et ils ne manquent pas d'y réussir, quand ils ont la bonne fortune de pouvoir leur offrir un bel uniforme à promener dans une bonne garnison.

L'expérience prouve que cette perspective exerce un attrait plus irrésistible que la remise de deux années de service, à ce point que certains corps, plus favorisés sous le double rapport que nous venons d'indiquer, sont presque exclusivement composés de ces rengagés à court terme : ils affluent, par exemple, au point qu'il faut en refuser chaque année, pour porter l'attila écarlate des hussards de la garde, en garnison à Postdam. C'est un côté de la question à méditer sérieusement chez nous, si l'on se décide à recourir à des procédés analogues.

En ce qui concerne les libérations anticipées, il ne faut pas non plus les confondre avec l'écrèmement systématique, qui semble avoir les préférences de M. le général Lewal. D'abord, le service étant de trois ans, il n'est pas indifférent que cette libération ait lieu au bout d'un an seulement, après une sorte de course au clocher, ou au bout de deux ans et même de deux ans et demi de service, sur la constatation prolongée et pratique d'un instruction suffisante. Les « congés du roi » (Kœnigs Urlaubs), qui se délivrent sur le pied de 10 par compagnie en moyenne, ne sont d'ailleurs pas seulement une sorte de diplôme de bachelier militaire, qu'on peut obtenir comme notre baccalauréat au moyen d'une préparation hâtive et toute de surface : c'est en même temps une prime au zèle et à la bonne conduite, plutôt analogue, toute proportion gardée, à nos anciens congés de semestre.

En outre, et pour bien apprécier la valeur de ce système, il importe de ne pas perdre de vue : 1° que les incorporations annuelles sont supérieures au chiffre nécessaire pour maintenir les effectifs budgétaires ; 2° que les hommes ainsi congédiés ne passent pas dans la réserve ou même dans la disponibilité, telle qu'on l'entend chez nous ; ils continuent à compter nominativement à leur corps, et restent à la disposition immédiate, c'est-à-dire toujours susceptibles d'être rappelés pour remplir les vides, à l'occasion d'une manœuvre ou de toute autre circonstance passagère, sans que la loi et les prophètes, c'est-à-dire le ministre ou ses délégués aient à intervenir.

Quant à la réserve de recrutement (Ersatz-Réserve), qui n'est qu'une catégorie du Beurlaubtenstand, on peut la considérer comme un fonds d'un grand secours pour la mobilisation. Cependant ce n'est pas à l'Ersatz-Réserve, mais plutôt à la Noch-Ersatz, ou recrutement complémentaire, qu'il faudrait comparer les prélèvements projetés sur notre deuxième portion du contingent ; car, contrairement au reste du Beurlaubtenstand, les hommes de la réserve de recrutement sont des hommes non exercés, n'ayant reçu aucune éducation militaire. Chaque année après que le contingent a été fourni pour compléter l'armée à son effectif de paix, il reste disponible un certain nombre de jeunes gens non désignés en raison de leur haut numéro de tirage ; d'autres sont, sur leur demande et pour des motifs valables, généralement d'intérêt privé, exemptés de paraître sous les drapeaux, cette exemption n'étant naturellement que temporaire et conditionnelle : enfin, il y a des recrues que leur faiblesse ou des infirmités légères ou momentanées rendent impropres au service, mais qui peuvent se guérir ou se fortifier assez pour être appelées ultérieurement à un service de guerre. Tous ces hommes également considérés comme « zur Disposition » ne passent qu'au bout de la troisième année de concurrence (s'ils n'ont pas été pris précédemment et incorporés) à la réserve de recrutement, où ils comptent jusqu'à l'expiration de la douzième année d'obligation de service.

On en désigne un certain nombre, tous propres au service, destinés à compléter les formations de dépôt et de garnison lors d'une mobilisation ; ceux-là appartiennent pour cinq ans à la première classe de la réserve de recrutement et le chiffre en est fixé annuellement, de façon que les cinq classes représentent au total celui d'un contingent annuel majoré de 25 0[0, pour parer aux déchets éventuels. A 27 ans, ces hommes passent dans la deuxième classe, qui n'est appelée qu'en temps de guerre.

C'est par ces divers moyens que nos voisins parviennent à tenir toujours tous leurs corps exactement au complet. Les Allemands ne cherchent pas, eux, la quantité en remplacement de la qualité : ils ont la prétention d'obtenir l'une et l'autre, et, sans osciller entre les bons bataillons et les gros bataillons, ils s'occupent sans cesse à en former qui méritent les deux épithètes.

NOUVELLES DU JOUR

Un ministre embarrassé

Paris, 1er février. — M. Rouvier, ministre du commerce, est libre-échangiste. En sa qualité de député de Marseille, sa situation électorale l'oblige à intervenir dans la discussion qui s'ouvre demain devant la Chambre contre les protectionnistes en faveur des libre-échangistes. Mais, en se prononçant pour ceux-ci contre ceux-là, il vote contre le cabinet, qui se déclare partisan du relèvement des tarifs de douanes. Le voilà donc placé dans la cruelle alternative d'avoir à opter entre son mandat de député et son portefeuille de ministre.

La situation est délicate. Car si, d'un côté, Marseille a les yeux sur lui, de l'autre, MM. Jules Ferry et Méline ne le perdent pas de vue.

Le scrutin secret

Paris, 1er février. — M. Ballue déposera sur le bureau de la Chambre un projet de résolution qui a déjà réuni plus de cent signatures, parmi lesquelles celles de MM. Ranc, Jules Roche, Paul Bert, Liouville, Bacquias, etc. Aux termes de ce projet de résolution, l'article 86 du règlement de la Chambre, qui permet le vote au scrutin secret, serait abrogé.

Les grands commandements

Paris, 1er février. — Depuis le 3 janvier, le général Lewal a laissé le 17e corps vacant, à Toulouse; le 10 février, le général Wolff, commandant du 7e corps, à Besançon, arrive à l'expiration de ses pouvoirs; le 19 février, les généraux de Galliffet, commandant le 12e corps, à Limoges; Schmitz, commandant le 9e corps, à Tours, et Cornat, commandant le 3e corps, à Rouen, auront terminé leurs trois ans de fonctions; enfin, le 1er avril, le général Dumont, commandant le 18e corps, à Bordeaux, devra, pour la même raison, recevoir un successeur.

Nous croyons savoir que le président de la République signera prochainement un décret nommant : au 3e corps, le général Japy, de la 6e division d'infanterie ; au 7e corps, le général Wolff, dont les pouvoirs seront renouvelés une seconde fois ; au 9e corps, le général Loysel, de la division d'Alger ; au 17e corps, le général de Miribel, inspecteur de l'artillerie de cet arrondissement.

Un décret ultérieur nommera le général Honrion, commandant la 11e division d'infanterie, à Nancy, au commandement du 18e corps, à Bordeaux.

Enfin, il se pourrait que le général de Galliffet prît le commandement du 9e corps, à Tours, où il a déjà passé trois ans.

Les événements du Tonkin

Chu, 1er février. — Le général Brière de l'Isle est arrivé à Chu. La concentration des troupes et du convoi est terminée. Les opérations sont imminentes.

Les positions chinoises ont été reconnues. La santé et le moral des troupes sont excellents.

La laïcisation de l'hospice d'Ivry

Paris, 1er février. — Cette laïcisation est un fait accompli.

Aujourd'hui, dimanche 1er février, toutes les sœurs chargées du service ont quitté l'hospice et ont été remplacées par des laïques.

Réunion anarchiste à Paris

Paris, 1er février. — Une cinquantaine d'anarchistes se sont réunis hier soir, rue Letort, sous le prétexte de discuter l'attitude à prendre pendant la période électorale.

Le compagnon Millet, récemment condamné pour tentative de meurtre à l'échauffourée du meeting des ouvriers sans travail, est nommé président d'honneur, et c'est le compagnon Fouquet qui dirige les débats, sans grand enthousiasme d'ailleurs.

Le citoyen Leboucher, le plus verbeux et le plus bruyant des orateurs du parti révolutionnaire, prend le premier la parole. Après avoir rappelé avec orgueil ses derniers succès en cour d'assises, il déplore en termes amers la division qui règne dans le camp anarchiste : « Au lieu de nous préparer à la Révolution sociale, a-t-il dit, nous passons notre temps à nous quereller sur des questions de personnes.

» Imitons les bourgeois; ils sont plus intelligents que nous et savent s'unir et se défendre lorsqu'on attaque la propriété ! Plus de propagande électorale ; ce n'est pas en envoyant des camarades au conseil municipal ou à la Chambre, que nous amènerons l'anarchie ; c'est en nous organisant nous-mêmes, pour marcher d'accord, faire la guerre contre l'ennemi commun, le bourgeois, et détruire si profondément la société, qu'elle ne puisse pas se relever de ses ruines ! »

Il est inutile d'ajouter que cette harangue, dont nous citons de courts extraits, a été accueillie par les bravos frénétiques de l'assistance, et le cri de : « Mort aux bourgeois ! » qui la terminait, a été répété avec fureur par tous les anarchistes présents.

Propagande anarchiste dans l'armée

Paris, 1er février. — La police a été prévenue que, depuis quelque temps, des journaux anarchistes, prêchant la révolte à l'armée, étaient lancés dans les casernes de Paris par les fenêtres donnant sur la voie publique. Des agents de la sûreté, spécialement délégués à la surveillance de cette propagande, ont arrêté hier soir un individu, qui tentait de jeter un paquet de ces journaux dans la caserne de la Pépinière.

Mort de M. Dupuy de Lôme

Paris, 1er février. — M. Dupuy de Lôme est mort ce matin, à six heures, à l'âge de soixante-huit ans.

Né à Ploemeur, près Lorient, le 15 octobre 1816, M. Dupuy de Lôme était fils d'un officier de marine. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1835, fut envoyé en Angleterre en 1842, pour étudier la construction des navires en fer. Ingénieur de première classe en 1853, il fut, en 1857, nommé chef de la direction du matériel au ministère de la guerre ; conseiller d'Etat en service extraordinaire hors section, en 1860, il défendit l'administration, comme commissaire du gouvernement, devant le corps législatif. Un peu plus tard, il devint inspecteur général du matériel de la marine.

En 1866, il fut élu membre de l'Académie des sciences.

Député, en 1869, pour la deuxième circonscription du Morbihan, il obtint 20,617 voix sur 24,079 votants.

Membre du comité de défense, pendant la guerre, il s'occupa de l'aérostation.

Battu en 1876 aux élections législatives, grâce aux manœuvres des opportunistes, qui repoussaient par principe les hautes personnalités du pays, il fut élu sénateur inamovible le 10 mars 1877, en remplacement du général Changarnier. Il prit place dans les rangs de nos amis et vota toujours avec la droite.

M. Dupuy de Lôme était grand-officier de la Légion d'honneur.

Les « invincibles » irlandais

Paris, 1er février. — Un collaborateur du *Figaro* raconte ce matin qu'il y a quelque temps, il a eu l'occasion de voir trois des « Invincibles », auteurs des explosions qui viennent de se produire à Londres. C'était en sortant du procès de Mme Clovis Hugnes, dans un café du boulevard de la Madeleine.

Le collaborateur du *Figaro* y trouva un de ses confrères de la presse étrangère qui, pendant le souper, le quitta à différentes reprises pour aller parler à trois individus attablés dans un des coins de la salle, et menant joyeuse vie en compagnie d'une femme.

» Ils avaient l'air de commis de magasin en goguette.

» En revenant s'asseoir auprès de moi, mon confrère me dit : « Vous vous rappellerez facilement cette nuit du procès Hugues, n'est-ce pas ? Eh bien ! souvenez-vous de ce que je vous dis en ce moment, sous peu vous entendrez parler d'explosions à Londres. »

» Et me désignant de l'œil les trois jeunes gens auxquels il avait parlé. — « Voici les dynamitards, les Invincibles, qui s'en chargeront. »

» J'étais stupéfait. Depuis, j'ai revu plusieurs fois ces individus dans le bar anglais de la rue de la Pépinière et dans les établissements du même genre de la rue Scribe. La même femme les accompagnait toujours.

» Ils disparurent un beau jour, et j'appris, comme tout le monde, que l'on avait essayé de faire sauter le Parlement de Westminster et la Tour de Londres. »

Traité franco-birman

On mande de Calcutta, 30 janvier, à l'agence Havas, qu'un second traité a été conclu entre la France et la Birmanie. En vertu de ce traité, un consul français va être envoyé à Mandalay.

A Souakim

Londres, 1er février. — Le général Freemantle a télégraphié de Souakim, le 1er février, au War-Office, qu'une reconnaissance venait d'être faite au point du jour, vers les puits d'Hacheen près Souakim. Un escadron de hussards, un escadron d'Egyptiens et deux canons sous le commandement du colonel O'Kelly, ont pris part au mouvement. Un régiment de Berkshire, un détachement d'infanterie, montés sur des chameaux, formaient la réserve.

Le camp ennemi, qui était établi dans une position très forte, a été bombardé. Les rebelles, fort nombreux, se sont présentés en poussant leurs cris habituels, mais ne se sont pas aventurés hors de leurs tranchées. Un soldat égyptien a été tué, le colonel O'Kelly a eu son cheval blessé. Les troupes sont revenues à Souakim à 9 heures.

Explosion d'une poudrière

On mande de Canton, le 23 janvier :

« Une fabrique de poudre a fait explosion hier à Fatchau. Deux cents personnes ont été tués. »

LA MITRAILLEUSE AUTOMATIQUE

à tir continu

Un inventeur américain, M. Héram Maxim, vient de soumettre à l'examen du gouvernement anglais une mitrailleuse automatique, à tir continu, qui paraît être le dernier mot de l'art de tuer. C'est une sorte de petit canon revolver porté sur un trépied et combiné de manière à *utiliser le recul* produit par chaque détonation. Au lieu de se perdre, comme dans une arme à feu ordinaire, cette force sert à débarrasser la chambre de tir de la cartouche vide et à y porter une cartouche nouvelle, qui fait aussitôt explosion. La pièce, une fois montée et mise en position, tire toute seule et d'une manière continue, *aussi longtemps qu'on lui fournit des munitions*.

Cette opération elle-même est des plus simples. Les cartouches sont fixées au nombre de 333 sur une sorte de ruban qui s'enroule dans le « magasin » de la mitrailleuse ; le bout de ce ruban dépasse au dehors, il suffit, à mesure que la provision s'épuise, d'accrocher au ruban qui finit un nouveau ruban à cartouches pour que le tir se poursuive sans interruption et *indéfiniment*. La limite de la durée de ce tir n'est que dans un accident quelconque qui viendrait arrêter le jeu de l'appareil, ou dans la nécessité de le nettoyer. Des organes très simples permettent d'ailleurs de remédier rapidement à ces deux ordres d'inconvénients.

La vitesse du tir peut être réglée à volonté jusqu'au maximum de 600 coups par minute. Les cartouches usées tombent et s'amoncellent automatiquement sous l'affût de la mitrailleuse. Enfin, la manœuvre de ce petit canon est des plus aisées ; un seul artilleur suffit à le pointer à tous les angles possibles et à le mettre en action, à l'aide de plusieurs manettes.

Un carré de troupes en possessions de deux ou trois mitrailleuses pareilles n'aurait évidemment pas grand'chose à craindre d'un ennemi qui tenterait de l'attaquer corps à corps. Ce serait peut-être une arme inappréciable contre des adversaires comme ceux que nos troupes ont devant elles au Tonkin, et auxquels les Anglais ont affaire sur le Nil. Elle semble en tout cas mériter, de la part des hommes compétents, l'examen le plus sérieux.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

IMPORTATIONS EUROPÉENNES EN ARMÉNIE. — Il ressort d'un rapport du consul anglais à Erzeroum qu'en 1883 les importations françaises ont dépassé celles de l'Angleterre ; cependant, le sucre a éprouvé une diminution. Cette décroissance semble due au développement d'une fabrique autrichienne, qui, du reste, paraît avoir peu de succès. Bien que cette fabrique autrichienne fournisse la marchandise à plus bas prix que la France, on préfère les articles français à cause de leur qualité supérieure. Le commerce de l'Allemagne est à peu près nul, à l'exception des verres à vitres, lesquels sont aussi tombés de 800 liv. st. à 590 ; les *mousselines* de la Suisse accusent une diminution de 2,000 liv. st.

La seule industrie qui mérite une mention spéciale est la manufacture de *draps* et de *calicots*. Il existe environ cinq cents factoreries qui reçoivent de Perse le coton brut et le transforment en calicots blancs ou de couleurs. Il existe aussi cinq factoreries anglaises, qui façonnent la laine d'Angleterre en une sorte de drap qui sert aux habitants du pays.

Observations météorologiques. — *Paris, 2 février.* — La pression barométrique est de 741 à Cherbourg ; 763 à Nice. — Le baromètre est très bas en Ecosse et très élevé en Russie. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel nuageux. Quelques pluies. — Température douce.

AFFAIRES MILITAIRES

M. Sanson, intendant général du 1er corps d'armée, à Lille, est nommé membre du comité de l'intendance.

Les engagements volontaires. — Voici la désignation des corps pour lesquels les engagements sont ouverts, et le chiffre maximum des engagés à recevoir pendant l'année.

Les 144 régiments d'infanterie, 40 hommes. — Les 30 bataillons de chasseurs à pied, 20. — Les 4 régiments de zouaves, nombre illimité. — Les sapeurs-pompiers de Paris, 40. — Les 12 régiments de cuirassiers, 30. — Les 26 régiments de dragons, 30. — Les 20 régiments de chasseurs, 50. — Même chiffre pour les 12 régiments de hussards. — Le 4e chasseurs d'Afrique, illimité. — Les 3 régiments de spahis : 12.

Pour les 38 régiments d'artillerie, 32 à 37 hommes. — Les 16 bataillons d'artillerie de forteresse, 20. — Les 2 régiments d'artillerie pontonniers, 20. — Les 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, nombre indéterminé, selon les besoins. — Les 20 escadrons du train des équipages, 10.

Les quatre régiments du génie : 180 hommes chacun. — Les 4 compagnies d'ouvriers de chemins de fer : 12. — Les 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement pour la première catégorie seulement (jusqu'à concurrence du compte déterminé), — pour les 25 sections d'infirmiers militaires : chiffre variable de 4 à 20 hommes.

En outre, la cinquième cavalerie de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie), pourra recevoir 13 engagés, dont 4 ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers ou charrons), 4 serruriers ajusteurs, un forgeur, 1 chaudronnier ferblantier et 3 selliers.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ce matin, à 9 heures, a eu lieu à la mairie de Roubaix, le tirage de 543 obligations remboursables le 1er mai prochain, de l'emprunt contracté par les villes de Roubaix et Tourcoing pour l'installation des eaux de la Lys et de 20 obligations de l'emprunt supplémentaire de 450,000 francs.

Les numéros suivants ont été extraits de l'appareil en présence de MM. Pierre Destombes, adjoint, et Félix Ernoult, conseiller municipal représentant la ville de Roubaix et MM. Sasselange, adjoint et L. Monnier, conseiller municipal à Tourcoing :

Numéro remboursable par 10,000 francs :
55809.

Deux numéros remboursables par 1,000 francs :
248.9 et 19877.

Dix numéros remboursables par 500 francs :
58343 — 3303 — 54556 — 32169 — 23271 — 12176 — 24031 — 33598 — 3526 — 38101.

Dix numéros remboursables par 200 francs :
2029 — 37371 — 22041 — 39370 — 53935 — 37213 — 3972 — 35761 — 34294 — 53489.

Cent numéros remboursables par 100 francs.
12498 — 42973 — 21068 — 45191 — 56766 — 5777 — 31177 — 849 — 44039 — 42435 — 59639 — 31938 — 44007 — 15945 — 23931 — 48 21 — 21776 — 44295 — 29.61 — 55491 — 37672 — 21446 — 414 — 41657 — 41.89 — 37776 — 18635 — 51182 — 35034 — 32554 — 13152 — 5747 — 51225 — 16708 — 55024 — 28663 — 4017 — 7506 — 18832 — 28315 — 17399 — 39184 — 13295 — 10779 — 33278 — 40897 — 14101 — 54595 — 41582 — 16380 — 39 68 — 25703 — 27776 — 13780 — 36732 — 57622 — 32248 — 18275 — 34493 — 15728 — 52837 — 55851 — 3794 — 8548 — 42314 — 50193 — 55367 — 46229 — 8269 — 18993 — 11248 — 1200 — 1653 — 14321 — 41865 — 4822 — 40345 — 2837 — 606